



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 21 décembre 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	15/12/2011
Affichage	16/12/2011

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

THEME : URBANISME 1

**OBJET : PLAN DE FINANCEMENT
POUR LA REALISATION D'UN
DOCUMENT DE COMMUNICATION
CONCERNANT LA VALORISATION
DES SITES FORTIFIES.**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à FROMM Gérard
DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène
MUSSON Pascal pouvoir à MARCADET Didier
BRUNET Pascale pouvoir à POYAU Aurélie
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia
ESTACHY Monique pouvoir à ESCALLIER Karine
FERRUS Christian pouvoir à SIMOND Stéphane

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, BRUNET Pascale, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, ROUBAUD Sabin,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Yvon AIGUIER.

Il est vital, pour porter l'ambition de valorisation et de développement économique des sites fortifiés, et pour permettre la mutation économique et le sauvetage de ce patrimoine classé au Patrimoine Mondial de l'Unesco d'élaborer un document de communication à l'attention d'investisseurs, de prospects économiques, mécènes et partenaires potentiels.

Ce document, souhaité comme un outil de « lobbying » concernant les sites fortifiés, Forts du Randouillet, Fort des Têtes, Communication Y, Fort Dauphin et Fort des Salettes, permettra la mobilisation d'acteurs économiques nationaux et internationaux. La réalisation de ce document sera confiée après consultation, à une agence de communication spécialisée.

Le financement de ce document pourrait être assuré par des fonds d'Etat DETR. En cas d'impossibilité de ce concours, il est possible d'affecter à cette opération une partie de la subvention FNADT (Etat) qui a été attribuée à la Commune de Briançon le 26/11/2010, et qui lui a par ailleurs été versée.

Vu la délibération 2010-347 décidant de solliciter les fonds FNADT pour la valorisation des sites fortifiés,

Vu la demande de subvention de la Commune de Briançon en date du 02/11/2011,

Vu la décision attributive d'une subvention FNADT par arrêté préfectoral n° 2010-330-7 en date du 26/11/2010, concernant une mission d'accompagnement pour la valorisation des sites fortifiés d'un montant de 100 000 €,

Vu les conclusions de la réunion de pilotage tenue en Sous Préfecture sur les Fortifications de Briançon en date du 10/10/2011, et convenant que la Commune de Briançon réalise un document de communication permettant la valorisation des sites fortifiés,

Vu la validation du projet de cahier des charges de consultation pour la réalisation de ce document, par le groupe de travail animé par le Sous-Préfet en date du 30/11/2011,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'accepter les propositions ci-dessus,
- de solliciter les financements nécessaires à l'exécution de la présente délibération auprès de Monsieur le Préfet,
- d'utiliser pour cette opération les fonds FNADT obtenus par l'arrêté du 26/11/2010, en cas d'impossibilité d'intervention des fonds DETR
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une mise en concurrence pour la réalisation de cette mission et à signer les marchés et tous documents s'y rapportant,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et dudit contrat.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard).

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 23 DEC. 2011

PUBLIÉ LE 23 DEC. 2011

NOTIFIÉ LE

Le Maire
Gérard FROMM

